

Partir à l'étranger

Que vous vous destinez à l'enseignement ou à des cursus professionnels, un séjour à l'étranger est toujours un plus considérable, tant sur le plan personnel (vous apprenez à vivre seul, loin de votre famille et en vous familiarisant avec une autre culture, un autre système éducatif) que sur le plan du CV. Selon les cas de figure il est recommandé de partir en L3, ou M1 ou M2.

- vous pouvez partir étudier un semestre ou une année entière dans l'une des universités avec lesquelles Nanterre a signé un accord d'échange ERASMUS. [Consultez les échanges ERASMUS du département d'anglais](#)
- Nanterre est également membre du consortium [MICEFA](#) et à ce titre dispose d'une vingtaine de places à chaque année aux États-Unis.
- vous pouvez partir en tant que [lecteur](#) ou [assistant](#), ce qui est plutôt recommandé pour ceux qui se destinent à l'enseignement et à la recherche, mais les postes sont limités et ne leur sont pas réservés.

L'exonération réciproque des droits d'inscription signifie que les étudiants s'acquittent de leurs droits d'inscription en France et ne payent que les droits annexes dans certains cas dans l'université d'accueil.

Sur le plan académique il faut se mettre d'accord avec le coordinateur pour déterminer ce qui sera validé à votre retour à Université Paris Nanterre.

En résumé, guettez les réunions d'information et si vous êtes vraiment motivé(e) n'hésitez pas ! La motivation est un facteur essentiel de succès, d'abord pour voir retenir votre candidature puis pour réussir votre séjour d'études dans le pays choisi. Bon courage et bonne chance !

 Pour en savoir plus rendez-vous sur le **site du service des relations internationales** : international.parisnanterre.fr

Mis à jour le 03 octobre 2017

<https://anglais.parisnanterre.fr/partir-a-l-etranger-641765.kjsp?RH=1448887759444>